



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JUILLET 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le compte administratif 2018, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	
- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - PRESENTATION TOUS BUDGETS	3
- BUDGET PRINCIPAL – LES RESULTATS & LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	4
RETROSPECTIVE 2014 – 2019	
- BUDGET PRINCIPAL – LE CONTEXTE	5
- BUDGET PRINCIPAL – LE BILAN FINANCIER	6
COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
- BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
- BUDGET PRINCIPAL – SECTION D’INVESTISSEMENT	10
- LA DETTE	12
LES RATIOS LEGAUX	13
LES BUDGETS ANNEXES	
- BUDGET ORDURES MENAGERES	14
- BUDGET TRANSPORTS URBAINS	14
- BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT – RAVCMB	15
- BUDGET REGIE EAU – O2VCMB	15

INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l’ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l’exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l’exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l’arrêté des comptes du budget principal de la Communauté de Communes et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

En 2019, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc dispose de 5 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Ordures Ménagères
- Le Budget Transports Urbains
- Le Budget Régie Assainissement
- Le Budget Régie Eau

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

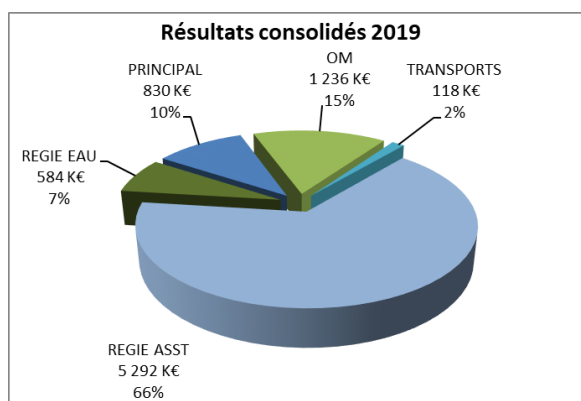
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - PRESENTATION TOUS BUDGETS

(Budgets : Principal, Transports Urbains, Ordures Ménagères, Régies Eau et Assainissement)

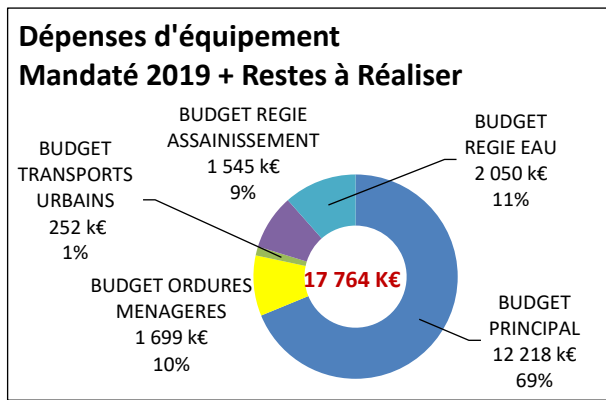
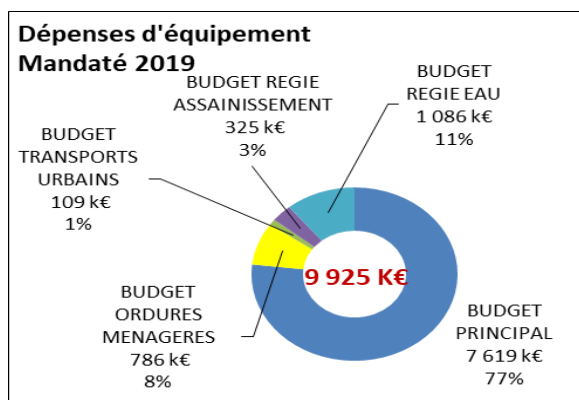
BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT	830 K€
EPARGNE DISPONIBLE	1 923 K€
INVESTISSEMENTS (dont Restes à Réaliser)	12 218 K€

TOUS BUDGETS (5 budgets)	
RESULTAT	8 060 K€
EPARGNE DISPONIBLE	5 762 K€
INVESTISSEMENTS (dont Restes à Réaliser)	17 764 K€

Budgets en K€	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	ORDURES MENAGERES	TRANSPORTS URBAINS	REGIE ASSAINISSEMENT	REGIE EAU
Section de fonctionnement						
Recettes	51 971	32 784	4 509	5 283	5 018	4 377
Dépenses	46 715	29 751	4 537	5 232	3 822	3 373
Report résultat 2018	6 431	802	541	89	4 580	419
RESULTAT DE CLOTURE 2019	11 687	3 835	513	140	5 776	1 423
Section d'investissement						
Recettes	14 910	11 507	456	189	2 043	715
Dépenses	19 434	15 097	895	193	1 989	1 260
Report résultat 2018	-1 970	-4 096	2 021	-15	-375	495
RESULTAT DE CLOTURE 2019	-6 494	-7 686	1 582	-19	-321	-50
Restes à réaliser en recettes	10 706	9 280	54	140	1 057	175
Restes à réaliser en dépenses	7 839	4 599	913	143	1 220	964
RESULTAT 2019 avec les restes à réaliser	-3 627	-3 005	723	-22	-484	-839
RESULTAT CUMULE 2019	8 060	830	1 236	118	5 292	584



SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES



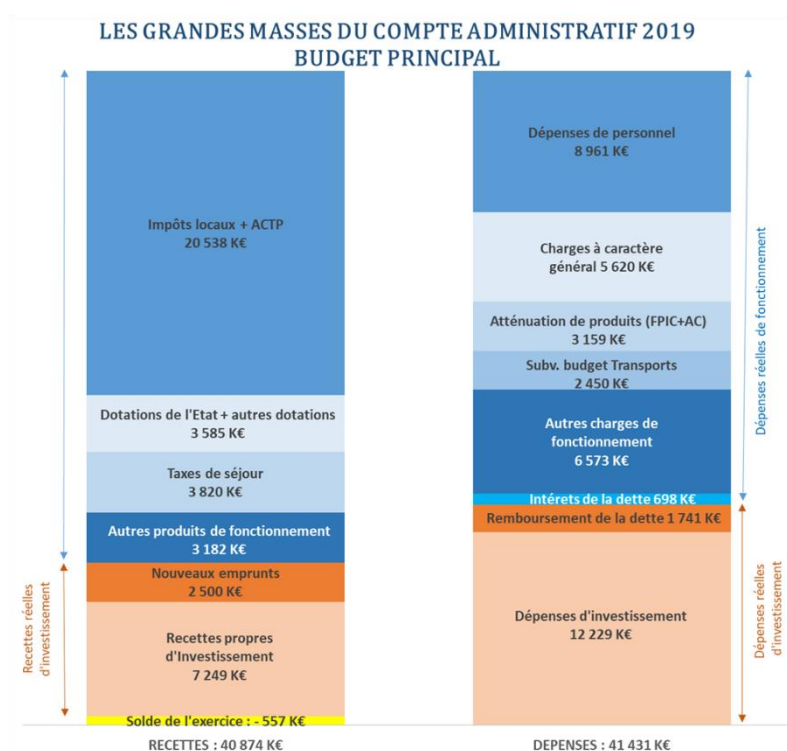
BUDGET PRINCIPAL – LES RESULTATS & LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 830 134 € se décomposant comme suit :

Section	Résultats reportés 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	802 611	3 033 088	3 835 699	0	3 835 699
Investissement	-4 096 484	-3 589 903	-7 686 387	4 680 822	-3 005 565
Total	-3 293 873	-556 815	-3 850 688	4 680 822	830 134

EVOLUTION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat du Budget Principal	122 357 €	834 112 €	863 859 €	826 611 €	802 611 €	830 134 €

Le Compte Administratif 2019 confirme la bonne santé financière de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, malgré la progression des dépenses (+8%) et celle des recettes de seulement (+7%) de fonctionnement. On constate par ailleurs des résultats au même niveau depuis 2015, avec des soldes d'épargne en progression et un doublement des investissements par rapport aux années précédentes.



Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) ont progressé moins rapidement que les dépenses réelles (+18%) et s'élèvent à 40 874 K€ en 2019. La section de fonctionnement, composée des produits de la fiscalité (un peu plus de 50% des recettes totales), des dotations, de la taxe de séjour et autres produits reste la principale source de recette avec 31 125 K€, soit 76% des recettes totales. A cela s'ajoutent les ressources propres d'investissement pour 7 249 K€ et la réalisation d'un emprunt à hauteur de 2 500 K€, après trois années sans recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont progressé entre 2018 et 2019 (+25%) pour s'établir à 41 431 K€.

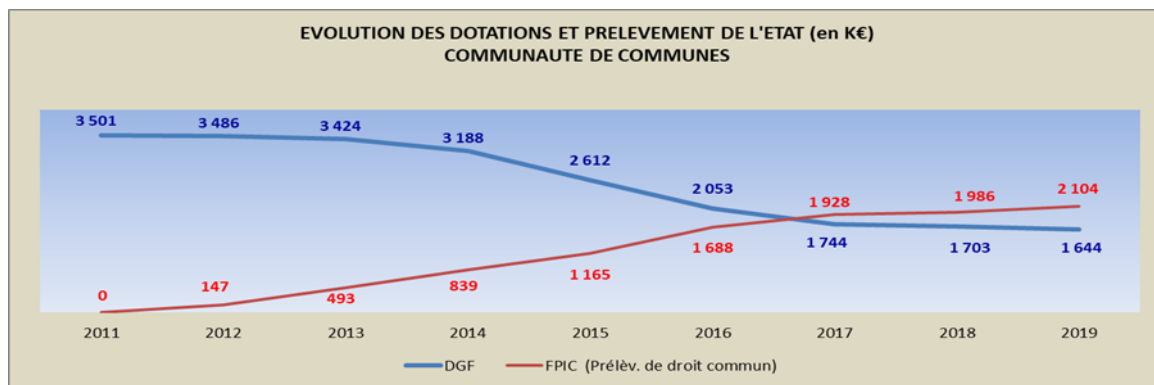
Elles sont constituées majoritairement des dépenses de gestion (charges de personnel, charges à caractère général, autres charges, etc...) à hauteur de 26 763 K€, des dépenses d'investissement (hors dette) pour 12 229 K€. Les annuités de la dette pour 2 439 K€, composées du remboursement en capital des emprunts (1 741 K€) et des intérêts (698 K€), complètent la structure des dépenses réelles de la Communauté de communes.

RETROSPECTIVE 2014 - 2019

BUDGET PRINCIPAL – LE CONTEXTE

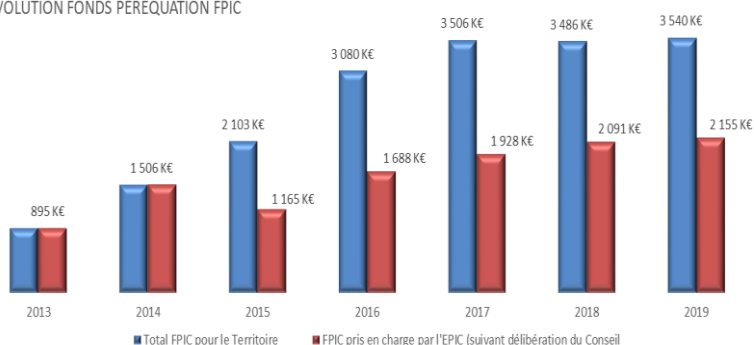
Le redressement des comptes publics se traduit depuis plusieurs années par une réduction sans précédent des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales.

La Communauté de commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc fait face depuis plusieurs années à une baisse des dotations de l'Etat. Depuis 2011, les dotations ont été divisées par plus de deux. Dans le même temps, la mise en place de la péréquation fiscale (FPIC 2012) a contribué à accentuer la baisse des ressources.



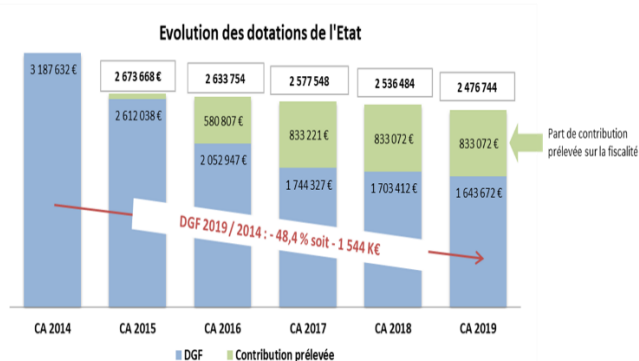
Depuis 2017, le Communauté de Communes est confrontée à un effet de ciseau.

EVOLUTION FONDS PEREQUATION FPIC



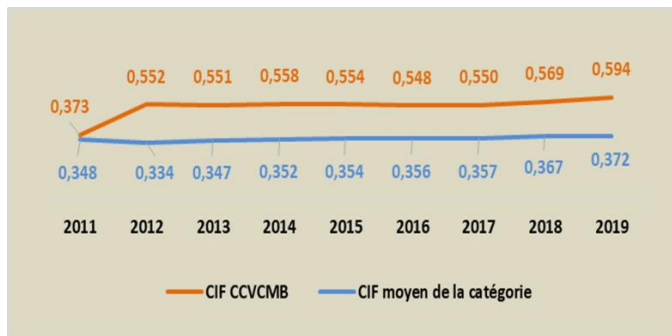
Depuis l'origine du FPIC (2012) la Communauté de Communes le prenait totalement en charge. A partir de 2015 c'est la répartition de droit commun qui est appliquée. En 2018, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge en totalité le FPIC des communes de Servoz et de Vallorcine, par solidarité. Pour 2019, la prise en charge a été à hauteur de 50%.

A compter de 2014, une minoration au titre de la **contribution au redressement des finances publiques** sur la dotation d'intercommunalité a été instaurée. En cas d'insuffisance de la dotation d'intercommunalité, la différence est prélevée sur la fiscalité directe. A partir de l'année 2015, la contribution demandée à la CCVCMB est supérieure au montant de la DGF, on parle ainsi de « DGF négative »



Un coefficient d'intégration fiscale (CIF) fort pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix

Ce coefficient constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Il permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.



BUDGET PRINCIPAL – LE BILAN FINANCIER

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

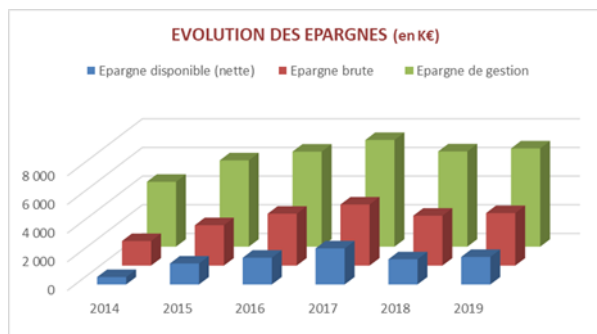
Equilibres financiers en milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	% Evol. 14/19
FONCTIONNEMENT							
RECETTES DE GESTION COURANTE	22 844	24 077	27 866	29 055	29 013	31 125	36,3%
Impôts locaux + rôles supplémentaires + ACTP	15 450	16 229	18 667	19 835	19 913	20 538	32,9%
D.G.F. et autres dotations (Chapitre 74)	3 896	3 897	3 963	3 864	3 361	3 585	-8,0%
Impôts Indirects (Taxes de séjour...)	1 706	2 025	2 465	2 660	2 977	3 820	123,9%
Produits des services (Chapitre 70)	1 513	1 693	2 224	2 145	2 158	2 522	66,7%
Autres produits (Chapitre 75 + travaux en régie)	279	234	547	551	604	660	136,6%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	18 320	18 057	21 233	21 610	22 366	24 272	32,5%
Charges de Personnel (moins atténuation de charges)	5 247	5 258	6 692	7 314	7 874	8 961	70,8%
Charges à caractère général (Chapitre 011)	4 272	3 828	4 614	4 661	5 167	5 620	31,6%
Atténuation de produits FPIC et ACTP (Chapitre 014)	1 931	2 339	3 183	3 651	3 113	3 159	63,6%
Autres charges (Chapitre 65)	6 870	6 633	6 744	5 984	6 212	6 532	-4,9%
EPARGNE DE GESTION	4 524	6 020	6 633	7 445	6 647	6 853	51,5%
Subvention budget annexe Transports	2 491	2 502	2 264	2 261	2 365	2 450	1,7%
Intérêts de la dette	495	525	529	496	462	437	10,6%
Intérêts dette remboursée à Chamonix	196	165	147	116	91	70	-69,3%
Intérêts dette EHPAD			214	251	199	191	NS
Charges financières	0	1	4	0	0	0	
Solde produits/charges exceptionnelles	372	-10	143	-61	-50	-41	-111,0%
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	1 714	2 817	3 618	4 260	3 480	3 664	113,8%
INVESTISSEMENT							
Remboursement Capital de la dette	521	728	906	948	977	1 047	101,0%
Capital dette remboursée à Chamonix	675	626	588	530	473	415	-38,5%
Remboursement Capital dette EHPAD			258	265	272	279	NS
EPARGNE DISPONIBLE (Nette)	518	1 463	1 866	2 517	1 758	1 923	271,2%
Ressources propres d'investissement	3 543	2 854	3 005	5 110	5 750	7 249	
Emprunts nouveaux	3 500	4 000	0	0	0	2 500	
Dépenses d'investissement	6 290	3 524	3 648	4 355	5 712	12 229	
Dont dépenses d'équipements							
SOLDE DE L'EXERCICE	1 271	4 793	1 223	3 272	1 796	-557	
Résultat reporté N-1	-2 906	-3 034	191	-1 714	-2 179	-3 294	
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-1 635	1 759	1 414	1 558	-383	-3 851	
Solde des restes à réaliser	1 757	-925	-550	-731	1 186	4 681	
RESULTAT NET GLOBAL	122	834	864	827	803	830	
Endettement (hors transfert)	12 889	16 162	15 340	14 411	13 427	14 785	
Dette transférée par Chamonix	3 671	3 044	2 470	1 948	1 481	1 162	
Dette EHPAD			9 190	8 925	8 654	8 374	
ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE	16 560	19 206	27 000	25 284	23 562	24 321	

La capacité d'épargne permet de mesurer la partie des ressources que la collectivité ne consomme pas dans son train de vie courant et donc de déterminer la partie des ressources qui peut être affectée au financement des investissements. Il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Plusieurs niveaux d'épargne sont à prendre en considération :

- l'épargne de gestion : il s'agit de la différence entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette),
- l'épargne (l'autofinancement) brute : il s'agit de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette et des éléments exceptionnels,
- l'épargne disponible ou épargne nette : il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Cette dernière représente le montant réellement disponible pour investir.

EVOLUTION DES DIFFERENTES EPARGNES



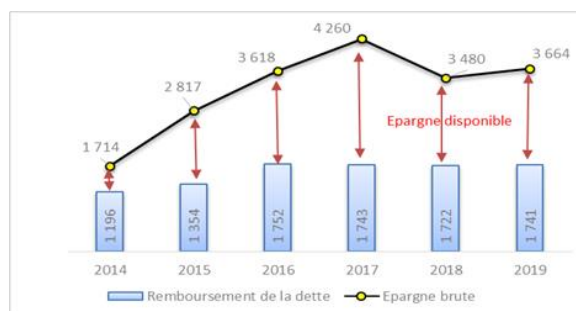
La Communauté de communes poursuit l'amélioration de ces soldes d'épargne, avec une progression sur la période de :

- Epargne de gestion : +51%
- Epargne brute : +40%
- Epargne disponible : +30%,

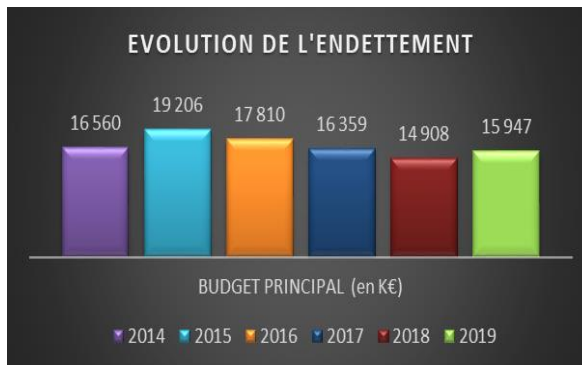
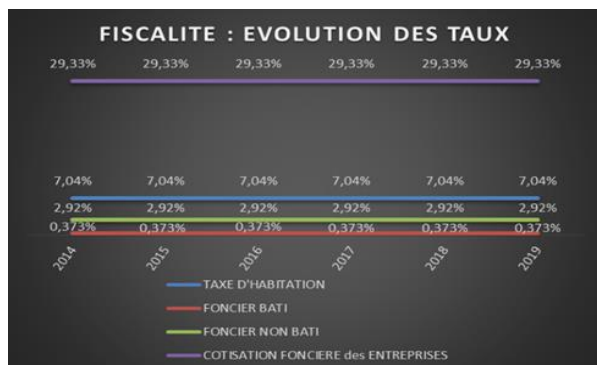
Pour rappel l'année 2017 a atteint des seuils élevés grâce à l'encaissement de rôles supplémentaires de fiscalité importants.

L'épargne disponible de la Communauté de communes : 1 923 K€ a été multiplié pratiquement par 4 sur la période et ce malgré l'intégration de la dette de l'EHPAD depuis 2016.

Le montant prévisionnel de l'autofinancement était de 1 200 K€ lors du vote du BP 2019.



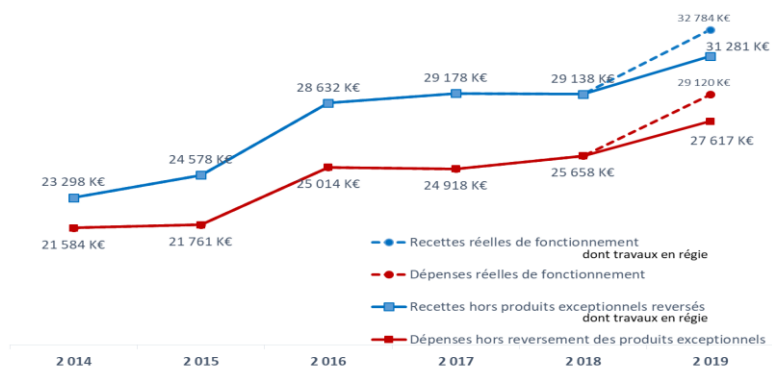
Les efforts de gestion engagés depuis 2015 permettent à la Communauté de communes, malgré les contraintes financières désormais structurelles, de respecter ses engagements, en matière de **stabilité des taux d'imposition** (sans augmentation depuis 2013), d'un **effort d'investissement adapté** et de la **poursuite du désendettement**.



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET PRINCIPAL –SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

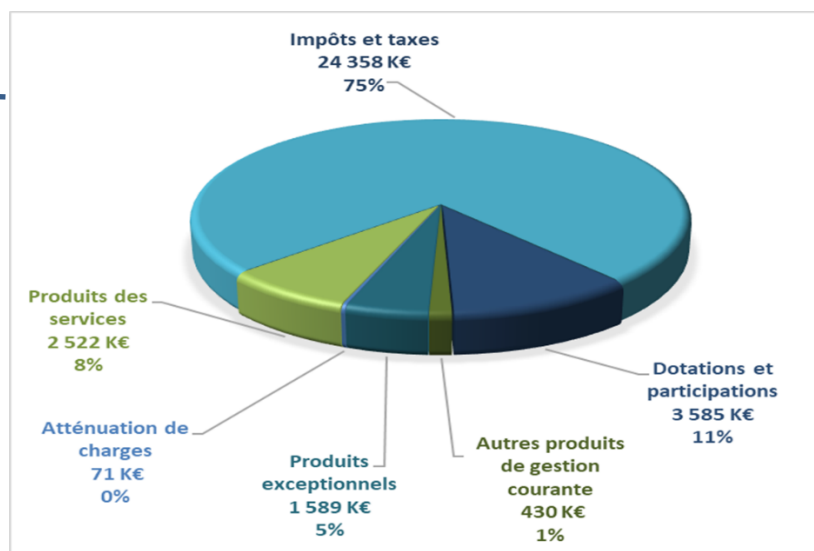


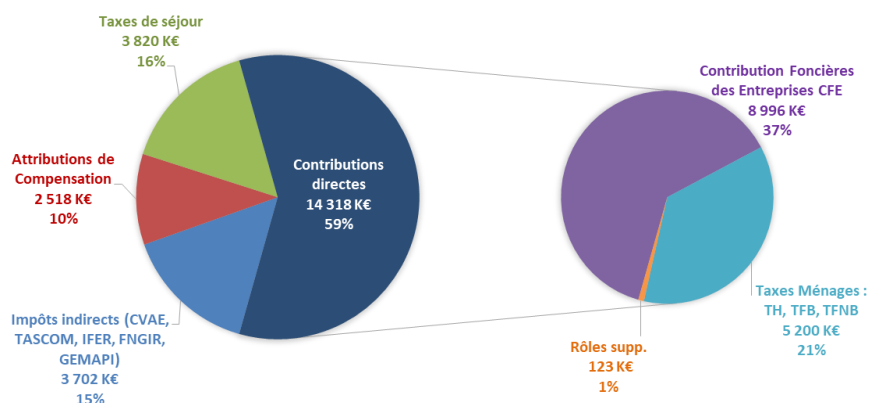
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Evol. 18/19
Atténuation de charges	109 296	70 819	-35,2%
Produits des services	2 157 817	2 521 959	16,9%
Impôts et taxes	22 890 305	24 358 323	6,4%
Dotations et participations	3 361 245	3 584 740	6,6%
Autres produits de gestion courante	420 357	429 759	2,2%
Produits exceptionnels	16 280	1 588 733	9658,8%
Total des recettes réelles de fonctionnement	28 955 300	32 554 333	12,4%

Hors produits exceptionnels, les recettes de fonctionnement ont progressé de 7% par rapport à 2018. Ceci est dû en particulier à la hausse des produits des services (+16.9%), des impôts et taxes (+6.4%) et des dotations et participations (+6.6%).

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 32 554 K€



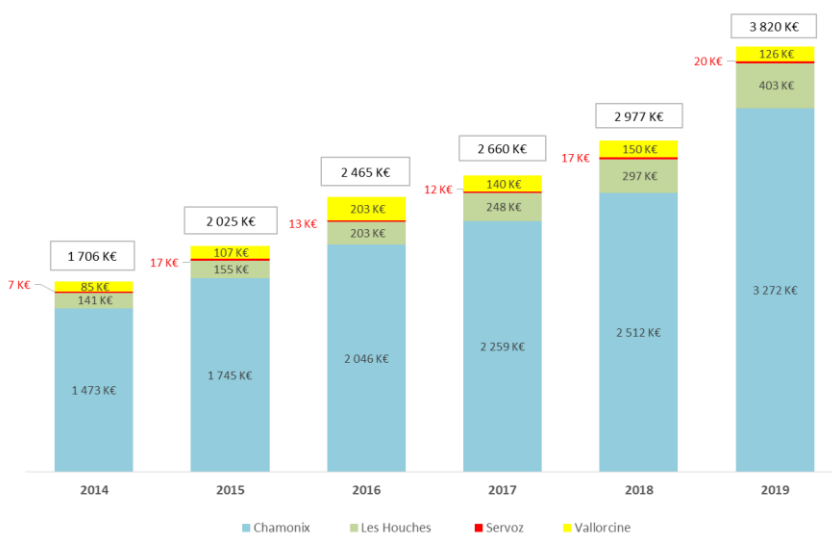


DETAIL DU CHAPITRE
IMPOTS ET TAXES
24 358 K€

↗ 6.4 %

EVOLUTION DE LA
TAXE DE SEJOUR
3 820 K€ EN 2019

↗ 28.3 %

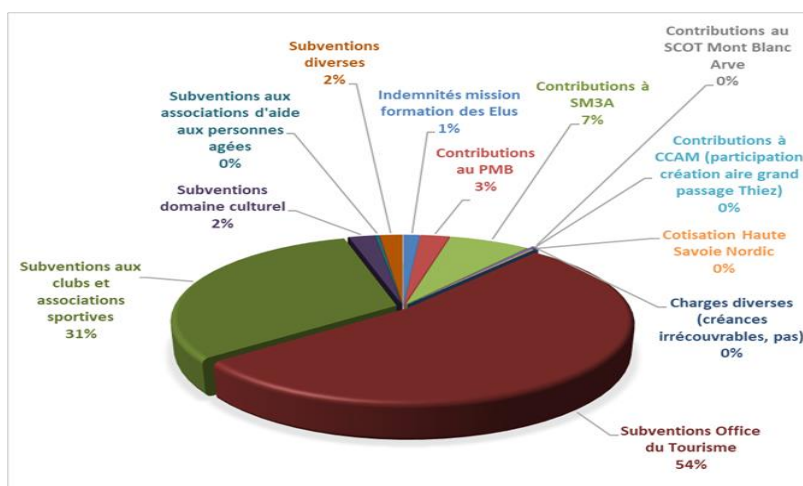
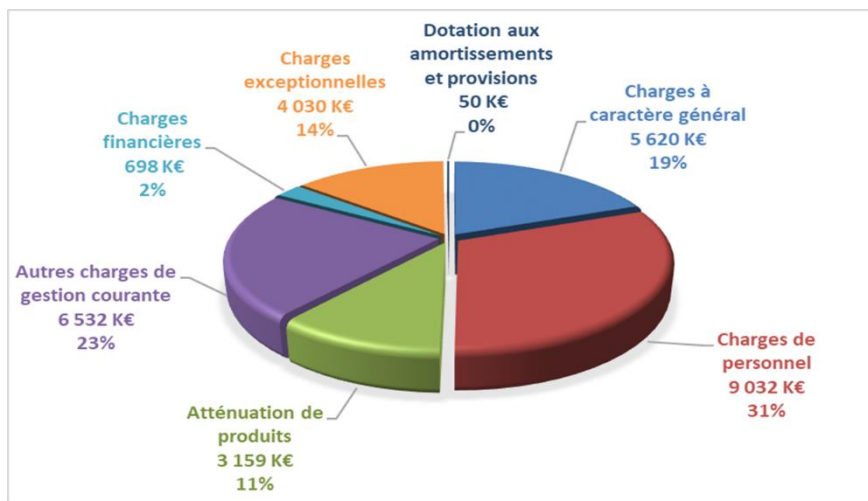


DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Evol. 18/19
Charges à caractère général	5 166 992	5 620 438	8,8%
Charges de personnel	7 983 158	9 031 836	13,1%
Atténuation de produits	3 113 055	3 159 418	1,5%
Autres charges de gestion courante	6 211 723	6 532 220	5,2%
Charges financières	752 516	697 590	-7,3%
Charges exceptionnelles	2 430 746	4 029 711	65,8%
Dotations aux amortissements et provisions	0	50 000	nc
Total des dépenses réelles de fonctionnement	25 658 189	29 121 213	13,5%

Dans les charges exceptionnelles outre la subvention d'équilibre au budget transports (2 450 K€) on retrouve le reversement des recettes exceptionnelles perçues pour autrui (1 503 K€), après neutralisation, les dépenses de fonctionnement font apparaître une progression de 8%.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 29 121 K€



DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES 5 808 K€ ↗ 7.1 %

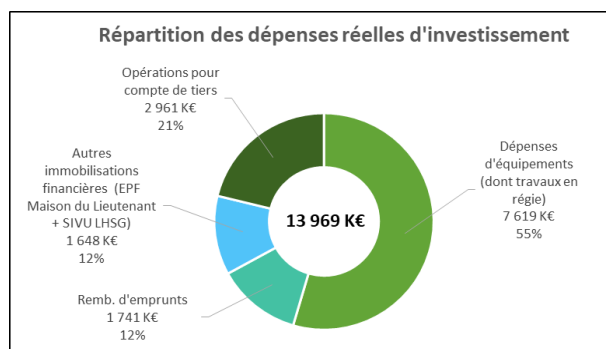
BUDGET PRINCIPAL –SECTION D'INVESTISSEMENT

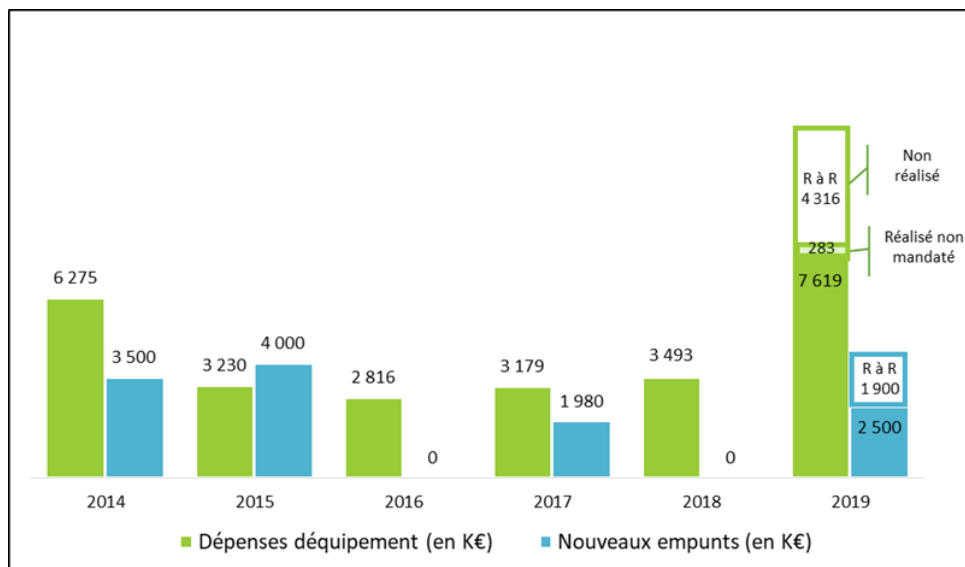
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses de la section d'investissement en 2019 s'élèvent à 15 097 399 € dont :

- 7 389 025 € dépenses d'équipement (opérations réelles)
- 1 741 126 € remboursement de la dette en capital (opérations réelles)
- 1 648 451 € autres immobilisations financières et divers (opérations réelles)
- 2 960 792 € opérations pour compte de tiers (opérations réelles)
- 229 818 € travaux en régie (opérations d'ordre)
- 1 128 187 € opérations patrimoniales (opérations d'ordre)

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 13,9 M€ soit 1 032 € par habitant





Sur la période 2014 - 2019, la moyenne des dépenses d'équipement réalisées s'élève à 4 435 K€ par an.

Le total des restes à réaliser se monte à 4 599 K€.

Il convient toutefois de distinguer les réalisations non mandatées sur l'exercice qui se montent à 283 K€, ce qui porte le taux d'exécution de l'exercice à 62 %.

En tenant compte de l'ensemble des restes à réaliser le taux de réalisation s'élève à 96 %, soit un total de 12 218 K€.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 9 749 459 € en 2019, et sont composées comme suit :

- **2 910 229 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé
- **903 592 €** de subventions
- **344 630 €** de FCTVA
- **2 044 922 €** de remboursement au titre des opérations pour compte de tiers
- **1 046 086 €** d'autres recettes diverses
- **2 500 000 €** nouveaux emprunts

Le financement des opérations d'investissement se fait donc grâce à quatre leviers : l'autofinancement, le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement, l'emprunt.

L'excédent dégagé en section de fonctionnement doit permettre de rembourser le capital de la dette.

(En K€)	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019
Epargne brute	1 714	2 817	3 618	4 260	3 480	3 664
Remb. Capital de la dette	1 196	1 354	1 752	1 743	1 722	1 741
Epargne disponible (CAF Nette)	518	1 463	1 866	2 517	1 758	1 923

En 2019, l'épargne brute de 3 664 K€ couvre le remboursement de la dette de 1 741 K€.

L'épargne disponible pour le financement des investissements s'élève à 1 923 K€.

LA DETTE

La dette contractée par la communauté de communes est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

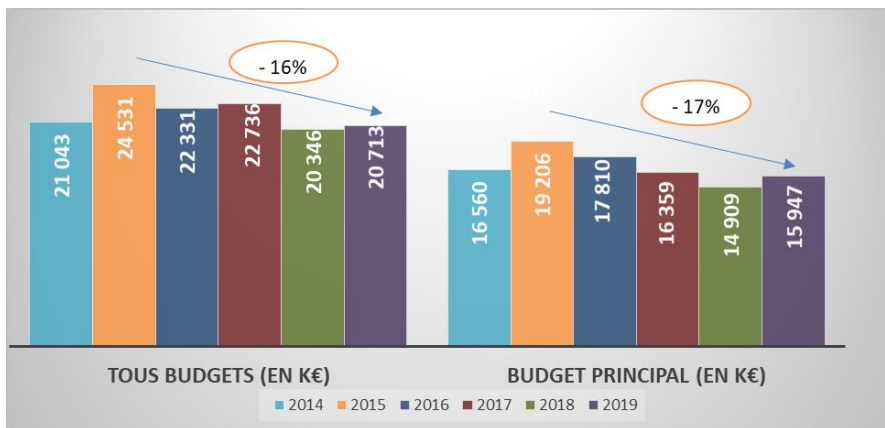
En 2019, comme depuis 2016, la communauté de communes disposait d'un fonds de roulement excédentaire et n'a pas eu besoin de faire appel à une ligne de trésorerie.

Mise en place d'une ouverture de crédit pour un montant maximum de 1M€ auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes, le 21 décembre au taux d'intérêts de 0,20%, pour un an

Structure de la dette de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix

Au 31 décembre 2019, pour le **Budget Principal**, la dette (hors EHPAD) s'élève à 15,9 M€ avec un taux moyen de 3,30 % et 90 % de l'encours est à taux fixe et 10 % à taux variable.

Pour **l'ensemble des Budgets**, au 31 décembre 2019, la dette (hors EHPAD) s'élève à 20,7 M€ avec un taux moyen de 3,34 % et 88 % de l'encours est à taux fixe et 12 % à taux variable.



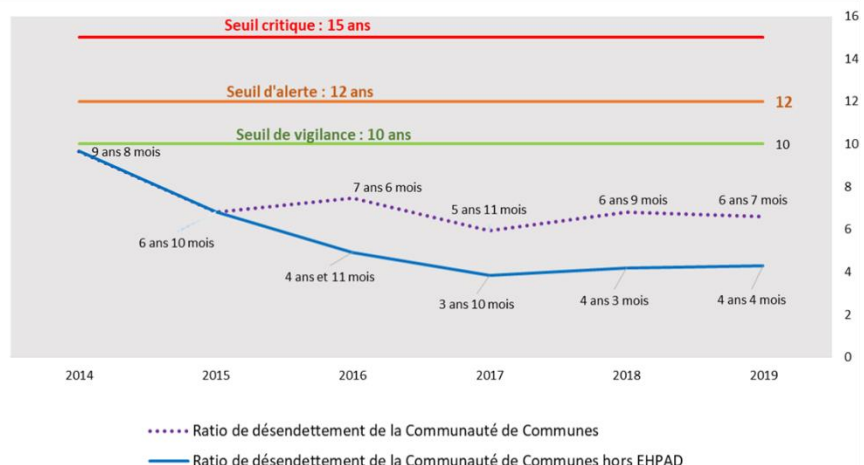
EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Sur la période 2015-2019 :
la Communauté de Communes s'est désendettée à hauteur de :
3 259 K€ sur le budget principal
3 818 K€ pour tous les budgets

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Endettement au 31 décembre /
Épargne brute

Ce ratio représente la durée théorique que mettrait la Communauté de Communes pour rembourser l'ensemble de son encours de dette, si la totalité de l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement y était consacrée.



LES RATIOS LEGAUX

Dans un souci de transparence financière, la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite Loi A.T.R.) a instauré l'obligation de faire figurer, en annexe des documents budgétaires, quelques données synthétiques sur la situation financière. Les villes et les groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter les 11 ratios figurant ci-dessous.

Le nombre d'habitants (Population INSEE) retenu pour le calcul des ratios est de :

2014 : 13 816 h 2015 : 13 754 h 2016 : 13 731 h 2017 : 13 857 h 2018 : 13 681 h 2019 : 13 541 h

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / Population <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	1 562	1 528	1 822	1 798	1 875	2 151 €
2/ Produit des impôts directs / Population <i>Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité</i>	895	995	1 119	1 175	1 185	1 214
3/ Recettes réelles de fonctionnement / Population <i>Mesure les ressources dont dispose la Collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance</i>	1 686	1 728	2 077	2 098	2 116	2 404
4/ Dépenses d'équipement brut / Population <i>Mesure de l'effort d'équipement</i>	447	251	202	229	255	563
5/ Encours de la dette nette / Population <i>Mesure l'endettement de la Collectivité</i>	1 199	1 396	1 297	1 181	1 090	1 178
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population <i>Mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la Collectivité</i>	186	150	147	142	141	139
7/ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement <i>Mesure la charge de personnel de la Collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de dépense incompressible quelle que soit la population de la Collectivité</i>	24,68%	25,44%	27,36%	29,78%	31,11%	31,01%
9/ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.</i>	97,78%	94,12%	93,87%	91,69%	94,56%	94,80%
10/ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de sa richesse</i>	26,52%	14,55%	9,31%	10,94%	12,06%	23,40%
11/ Encours de la dette / Recettes de fonctionnement <i>Mesure la charge de la dette de la Collectivité relativement à sa richesse</i>	71,08%	80,82%	62,46%	56,26%	51,49%	48,99%

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ORDURES MENAGERES

Section	Résultats reportés 2018	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	541 112	-29 224	511 888	0	511 888
Investissement	2 021 272	-438 382	1 582 890	-859 132	723 758
Total	2 562 383	-467 606	2 094 778	-859 132	1 235 645

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol. 18/19
Taux TEOM	8,60%	8,60%	8,60%	8,40%	8,40%	8,40%	0,00%
Produits TEOM	3 782 129 €	3 848 234 €	3 929 872 €	3 935 122 €	4 017 193 €	4 162 041 €	3,61%

Après une baisse en 2017, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'a pas évolué.

L'exercice 2019 a porté le second acompte de la part OM sur la construction des ateliers techniques qui est une indemnité compensatrice non imputable à la section d'investissement (Cf. Convention de superposition d'affectation validée en 2018) soit 1 034 K€. En 2018 un premier versement avait été effectué pour un montant de 1 184 K€.

Récapitulatif des investissements :

Opération n° 6001 Matériel et véhicules	464 290 €
Opération n° 6003 Acquisition et travaux d'installation molocks	152 031 €
Opération n° 6004 Déchetteries - Travaux et équipement	118 689 €
Opération n° 6005 Garage du Grépon ateliers techniques	29 586 €
Opération n° 6006 Tarification incitative et collecte bio-déchets	21 576 €
Total des investissements	786 171 €

Ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt.

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Section	Résultats reportés 2018	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Exploitation	89 592	51 270	140 862	0	140 862
Investissement	-15 097	-4 524	-19 621	-2 803	-22 424
Total	74 495	46 746	121 241	-2 803	118 438

En 2019, le budget principal a versé une subvention d'équilibre au budget transports de 2 450 K€ contre 2 365 K€ en 2018 (+3,5%)

Récapitulatif des investissements :

• Mission AMO travaux dépôt Chamonix Bus	12 490 €
• Bornes Infos Voyageurs (BIV)	96 247 €
Total des investissements	108 737 €

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - RAVCMB

Section	Résultats reportés 2018	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Exploitation	4 580 323	1 195 719	5 776 041	0	5 776 041
Investissement	-375 409	54 611	-320 798	-163 698	-484 496
Total	4 204 913	1 250 330	5 455 243	-163 698	5 291 545

Ce budget affiche un résultat cumulé de 5 292 K€. En 2018 ce budget, pour une première année d'exploitation sous contrat de gérance, affichait en résultats cumulés un montant de 4 581 K€.

Comme en 2018, 2017 et 2016, les investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt. Ce budget a la particularité d'avoir un gros volume d'amortissement lié à la STEP des Trabets. Lors de l'affectation des résultats, une part sera donc ventilée sur une opération dédiée au renouvellement de la STEP

Récapitulatif des investissements :

• Opération 7001 Travaux non ventilables	21 163 €
• Opération 7002 Travaux secteur Chamonix	172 960 €
• Opération 7003 Travaux secteur des Houches	38 591 €
• Opération 7004 Travaux secteur de Vallorcine	9 480 €
• Opération 7006 Travaux STEPS	82 642 €
Total des investissements	324 836 €

Ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt.

BUDGET REGIE EAU – O2VCMB

Section	Résultats reportés 2018	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Exploitation	419 397	1 004 284	1 423 681	0	1 423 681
Investissement	494 529	-545 036	-50 507	-789 409	-839 916
Total	913 926	459 248	1 373 174	-789 409	583 765

En 2018, première année d'exploitation sous contrat de gérance, ce budget affichait en résultats cumulés un montant de 419 K€.

Récapitulatif des investissements :

• Opération 8001 Travaux non ventilables	304 980 €
• Opération 8002 Travaux secteur Chamonix	606 292 €
• Opération 8003 Travaux secteur des Houches	92 489 €
• Opération 8004 Travaux secteur de Vallorcine	28 661 €
• Opération 8005 Travaux secteur de Servoz	53 209 €
Total des investissements	1 085 632 €

Ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt.